

Communiqué du 9 juin 2024

LES VOTANT-ES NE VEULENT PAS DE CRÈCHES AU RABAIS

C'est NON aux économies sur le dos du personnel et des enfants dans les crèches genevoises. Le SIT salue le résultat du vote populaire qui fait suite à une forte mobilisation du personnel de ce secteur.

La majorité de droite du Grand Conseil n'a pas été suivie dans sa volonté de modifier la loi sur l'accueil préscolaire. Cela aurait ouvert la porte à une dégradation des conditions de travail et d'accueil des enfants, sans pour autant créer les nouvelles places en crèche tant attendues par les nombreux parents en liste d'attente. Ce n'est pas en supprimant les usages professionnels et en appliquant le salaire minimum que l'on rendra attractif ces professions de l'éducation du jeune enfant. Au contraire, le SIT poursuivra son travail syndical dans le secteur dans le but de valoriser l'ensemble du personnel essentiellement féminin des crèches et permettre le développement d'un accueil de qualité.

Plus d'investissements publics pour plus de places de crèches

Le syndicat appelle maintenant à renforcer les investissements des collectivités publiques pour réduire la pénurie de places et de personnel diplômé et à conduire enfin une politique publique de la petite enfance de qualité. Il faut mettre un terme à l'assèchement systématique des recettes fiscales qui entrave le développement de ce secteur et l'activité professionnelle des parents. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir de nos enfants et d'un puissant levier pour la réalisation de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Le Tribunal fédéral a été clair. La liberté économique a des limites. L'application des usages professionnels doit être respectés par les crèches privées pour contrer la sous-enchère sur les conditions de travail et de salaire dans ce domaine et garantir la qualité de l'accueil préscolaire. Le syndicat appuiera toutes les actions, y compris juridiques, afin que les crèches privées qui se sont affranchies des règles en refusant d'appliquer les usages professionnels et même le salaire minimum légal, versent les rétroactifs dus au personnel lésé.

La majorité de droite à nouveau défaite dans les urnes

Le SIT combatta toute nouvelle attaque sur la qualité de l'encadrement des enfants dans les structures d'accueil préscolaires et toute forme de dérégulation du marché du travail dans l'ensemble de l'économie genevoise. Les conditions minimales de travail et de prestations sociales en usage doivent être défendues, car c'est un outil indispensable pour contrer toute tentative de sous enchère salariale, ce d'autant plus dans une période de fort renchérissement des prix.

Enfin, le SIT souligne qu'après le référendum sur le PAV, cette victoire nette constitue, avec le NON à la modification de la loi sur la santé, le quatrième frein populaire opposé à l'arrogance de la droite majoritaire au Grand Conseil. Un message clair à son attention : cette majorité conquise en 2022 sur un faible taux de participation n'est pas un blanc-seing populaire à son programme politique antisocial.